

L'école peut-elle vraiment vivre sans notes ?

Le jury de la Conférence nationale sur l'évaluation des élèves se réunit samedi, en quête d'un « juste milieu »

C'est une nouvelle illustration des « biais » de la notation chiffrée. En pleine Conférence nationale sur l'évaluation des élèves, réunie en grande pompe, jeudi 11 et vendredi 12 décembre, à Paris, à l'initiative du gouvernement, pour convaincre qu'un « consensus » sur un système d'évaluation qui ne décourage pas les élèves est possible, l'Institut des politiques publiques (IPP) divulgue, samedi 13 décembre, une enquête croisant les deux sujets polémiques du moment : la notation et le genre.

Menée par Camille Terrier, doctorante à l'École d'économie de Paris, cette étude vient rappeler, à l'heure où l'exécutif a pris le risque de politiser le débat sur l'« évaluation bienveillante » en le portant sur la place publique, que celui-ci dépasse, et de loin, la question récurrente et simpliste « pour ou contre les notes ? ».

S'appuyant sur les résultats de 4 500 élèves de 6^e de l'académie de Créteil, Camille Terrier a mis en évidence une « discrimination positive » s'exerçant « au bénéfice des filles » en mathématiques. Elle en a même chiffré l'ampleur. « Les notes des enseignants sont en moyenne 6,2 % plus élevées pour les filles que pour les garçons, à notes anonymes égales », écrit-elle.

Les biais de la notation sont désormais bien connus. La première analyse statistique de ces biais, portant sur la session 1930 du baccalauréat, concluait déjà que, pour obtenir la « note vraie », il aurait fallu recourir à la moyenne de 13 correcteurs en mathématiques, 78 en composition française, 127 en philosophie...

« Prophétie autoréalisatrice »

Ce que met en avant l'IPP, c'est que la discrimination n'est pas forcément problématique : elle peut aussi être source de progrès. « Plus le biais en faveur des filles est important dans une classe, plus les filles ont tendance à progresser relativement aux garçons », observe Camille Terrier, au point de les rattraper en mathématiques.

Le sociologue Pierre Merle, invité de marque de la Conférence sur l'évaluation vendredi, préfère parler de « prophétie autoréalisatrice ». « La notation est un levier psychologique et pédagogique terriblement puissant, explique-t-il. Si un bon usage favorise un cercle vertueux, un mauvais usage peut déboucher sur un désastre : le décrochage scolaire. »

Une évaluation ni tout en notes ni sans notes : c'est la position médiane à laquelle l'école française semble vouloir s'accrocher. A l'issue des Journées de l'évaluation, les 11 et 12 décembre, le président du jury, Etienne Klein, a d'ailleurs plaidé, prudent, en faveur d'une réforme du « juste milieu ». Plus prudent en tout cas que Michel Lussault, président du Conseil supérieur des programmes, qui, dans les colonnes du *Monde*, le 1^{er} décembre, a défendu un modèle mettant de côté notes et moyennes, au profit d'un barème de 4 à 6 niveaux.

L'argumentaire est connu : l'évaluation doit être bienveillante sans être laxiste, encourager au lieu de trier, valoriser les compétences sans renoncer aux connaissances. Tout au long des deux journées, les interventions des experts convoqués par le ministère de l'éducation sont allées dans le même sens, rappelant que la réflexion ne saurait se réduire aux notes, mais peinant à s'en détacher.

« Éviter une notation sanction »

Vouloir changer par le haut l'évaluation, qui relève de la liberté pédagogique des enseignants, est un pari risqué. « Dans la foulée de Mai 68, le ministre Edgar Faure fait aboutir le remplacement de la notation de 0 à 20 par une échelle de A à E », rappelle l'historien Claude Lelièvre. C'était sans compter les résistances sur le terrain. Rapidement, apparaissent des A+, A-, B+, B-... En 1971, une circulaire admet le retour à la notation dans les classes d'examen ; les autres suivront.

Quatre décennies sont passées, et les enseignants n'ont pas attendu qu'une impulsion soit donnée, Rue de Grenelle, pour remettre en cause leurs pratiques. Avec des résultats variables : « Dans la plupart des écoles et des collèges, la réflexion sur l'évaluation n'a guère abouti », conclut un rapport de l'inspection générale en juillet 2013, évoquant des pratiques « souvent individuelles » et « très hétérogènes ». Il n'en relève pas moins que le recours à la notation, très présent dans le second degré, est aujourd'hui minoritaire au primaire – il concerne 20 % à 30 % des écoles.

Est-ce que deux journées de débats publics, durant lesquelles les voix discordantes ne se sont guère fait entendre, peuvent, au-delà du spectacle médiatique, relancer la réflexion sur le terrain ? Elles auront d'abord servi à légitimer des évolutions déjà inscrites dans la loi d'orientation sur l'école de juillet 2013. « Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une notation sanction à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive simple et lisible », pouvait-on lire dans son annexe. La volonté de changement est affichée, la manière reste, elle, à préciser. ■

MATTEA BATTAGLIA

Une « évaluation bienveillante » à bannir

Universitaires, chercheurs, inspecteurs et enseignants se sont relayés à un rythme soutenu, les 11 et 12 décembre, à Paris, pour exposer leur conception de l'évaluation au jury de 30 membres présidé par le physicien Etienne Klein. Ce jury devait, samedi, se réunir à huis clos pour élaborer les préconisations à remettre à la ministre de l'éducation, en janvier 2015. Il ne devrait pas reprendre l'expression d'« *évaluation bienveillante* », a prévenu M. Klein, car « *pour des raisons qui nous dépassent, elle est devenue aux yeux du public* » synonyme de « *perte d'exigence* ». En revanche, il devrait insister sur la nécessaire formation des enseignants au biais de l'évaluation. La réforme est attendue « *courant 2015* ».